



CH-3003 Berne, OFROU

À l'attention des
services cantonaux
d'après la liste en annexe 3

Votre réf. :
Notre réf. : Kda
Collaboratrice : Daniela Kissling
Berne, le 4 septembre 2014

Audition relative à la mise en œuvre du règlement (UE) n°165/2014, 1^{re} étape, modification de l'ORT 1 (champ d'application et complément aux dispositions d'utilisation du tachygraphe)

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat
Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous vous soumettons des propositions de modification relatives aux prescriptions mentionnées en objet.

Dans le souci d'économiser les ressources, nous renonçons à vous envoyer un exemplaire imprimé du dossier de l'audition. Vous avez toutefois la possibilité de le télécharger à partir de l'adresse Internet ci-après, où vous trouverez aussi un questionnaire qui peut être rempli par voie électronique (document Word, annexe 2) :

- <http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html#UVEK> (allemand)
- <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DETEC> (français)
- <http://www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html#DATEC> (italien)

Au besoin, vous pouvez aussi commander une version papier des documents auprès de l'Office fédéral des routes :

Office fédéral des routes, STRADOK, 3003 Berne
Fax : 058/ 463 23 03; tél. : 058/ 463 42 20 ; courriel : stradok@astra.admin.ch

Les modifications prévues sont synthétisées dans le bref aperçu (annexe) ainsi que dans le communiqué de presse, et expliquées en détail dans les propositions de modification, sous « Commentaires » (annexe 1a).

Nous vous saurions gré d'utiliser le questionnaire publié sur la page Internet susmentionnée pour vos remarques éventuelles (annexe 2).

Veillez ensuite le retourner à l'Office fédéral des routes

d'ici au 4 novembre 2014 au plus tard.

Afin de faciliter notre travail d'évaluation, nous vous invitons à télécharger le formulaire, à y répondre directement à l'ordinateur et à nous le retourner dûment rempli à l'adresse électronique daniela.kissling@astra.admin.ch. Si vous êtes dans l'impossibilité de procéder ainsi, vous pouvez bien sûr aussi répondre aux questions à la main et renvoyer le document par courrier postal à l'Office fédéral des routes, 3003 Berne.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Office fédéral des routes



Rudolf Dieterle
Directeur

Annexes :

- Bref aperçu (annexe)
- Propositions de modification en vue de la révision de l'OTR 1 (annexe 1a)
- Questionnaire (annexe 2)
- Liste des participants à l'audition (annexe 3)